

DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES
À NANTES UNIVERSITÉ

FAQ

[JUN 2019]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| LE PROJET..... | 3 |
| LE CADRE JURIDIQUE DE NANTES UNIVERSITÉ | 4 |
| LE CALENDRIER DE CREATION DE NANTES UNIVERSITÉ..... | 5 |
| LES QUATRE PÔLES DE NANTES UNIVERSITÉ | 5 |
| LA GOUVERNANCE DE NANTES UNIVERSITÉ..... | 7 |
| LES PERSONNELS DE NANTES UNIVERSITÉ..... | 9 |
| LES ETUDIANTS DE NANTES UNIVERSITÉ | 12 |

LE PROJET

Pourquoi créer Nantes Université ?

Le projet de création d'une nouvelle université à Nantes repose sur un constat : le modèle universitaire français doit trouver un nouveau souffle et se moderniser, à la fois pour des raisons de pertinence, de puissance de la recherche, de visibilité, et aussi sur le plan social. Ce nouveau modèle doit en effet favoriser les progrès en termes d'accessibilité, de réussite des étudiants, d'égalité des chances et de promotion sociale.

En 2016, l'Université de Nantes, le CHU de Nantes, l'Inserm et Centrale Nantes ont posé les bases d'un projet destiné à bâtir ensemble un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui puisse répondre à ces attentes. En tirant le meilleur parti des synergies entre universités, grandes écoles, organismes de recherche et établissements publics de santé, ils ont réunis leurs forces et s'apprentent à fonder Nantes Université en janvier 2020.

Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) a constitué une opportunité et un accélérateur pour ce projet. Les quatre établissements fondateurs s'en sont saisis avec l'initiative NEXT (Nantes Excellence Trajectory) labellisée I-SITE en 2017.

Qui sont les fondateurs de Nantes Université ?

Ils sont quatre fondateurs : l'Université de Nantes, le Centre Hospitalo-Universitaire de Nantes (CHU), Centrale Nantes et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Quelles sont les ambitions de Nantes Université ?

En renforçant leur coopération et en rassemblant leurs forces scientifiques et pédagogiques, les quatre fondateurs de Nantes Université portent plusieurs ambitions partagées:

- Faire bien commun en créant une université résolument ouverte sur la société, au service de l'intérêt général et particulièrement soucieuse du bien-être des personnels et des étudiants dans une volonté permanente et affirmée d'amélioration continue des services rendus. Nantes Université nourrit l'ambition que la responsabilité sociétale inspire l'ensemble de ses actions et de ses missions.
- Lutter contre les déterminismes sociaux en défendant une émancipation critique et en garantissant la liberté de pensée. Cette liberté s'inscrit dans le respect de l'éthique et de l'intégrité scientifique et doit permettre à chacun de donner son meilleur.
- Faire de Nantes un site majeur, reconnu au niveau européen et identifié mondialement, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, capable de proposer des réponses aux grands enjeux complexes et interdisciplinaires du XXIème siècle.
- Mieux accomplir ses missions de service public,
- Valoriser les coopérations et le dialogue, diffuser la connaissance et les innovations et promouvoir les compétences et expertises de ses personnels dans un environnement de travail respectueux des valeurs d'unité et de solidarité.

Pourquoi changer de nom et d'identité ?

Le futur établissement portera le nom de « Nantes Université ». Ce nom revendique clairement l'identité universitaire et l'ancrage dans la ville. Il a vocation à rendre plus lisible ce nouvel établissement porté par quatre fondateurs.

La prochaine étape sera dédiée à la création du logo et de ses déclinaisons. Le déploiement de cette nouvelle identité se fera progressivement à partir de janvier 2020.

LE CADRE JURIDIQUE DE NANTES UNIVERSITÉ

Nantes Université sera-t-elle toujours un établissement public ?

Oui. Nantes Université sera toujours un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) régi par le code de l'éducation, comme l'université de Nantes aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'un EPSCP ?

Les EPSCP sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Ils sont gérés de manière démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures.

Pourquoi Nantes Université est un établissement expérimental ?

Nantes Université se caractérise par le fait qu'elle intègre une école, Centrale Nantes, qui conservera son propre statut d'EPSCP. Deux EPSCP seront donc emboîtés : Nantes Université (établissement expérimental) et Centrale Nantes (établissement composante).

Ce montage juridique est permis par la loi du 10 août 2018 « Un Etat au service d'une société de confiance » et précisé dans l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Pourquoi Centrale Nantes est un établissement composante ?

Nantes Université se caractérise par le fait qu'elle intègre une école, Centrale Nantes, qui conservera son propre statut d'EPSCP. Deux EPSCP seront donc emboîtés : Nantes Université (établissement expérimental) et Centrale Nantes (établissement composante).

Ce montage juridique est permis par la loi du 10 août 2018 « Un Etat au service d'une société de confiance » et précisé dans l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Nantes Université peut-elle intégrer d'autres écoles, publiques ou privées ?

L'ordonnance du 12 décembre 2018 permet à l'université d'intégrer des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés. Il appartiendra au conseil

d'administration de Nantes Université de décider s'il est opportun d'accueillir d'autres écoles. Dans tous les cas, Nantes Université restera un établissement public.

La création du nouvel établissement aura-t-elle des répercussions sur les conventions en cours ?

Non. Il y a transfert automatique et de plein droit de l'ensemble des conventions ou contrats conclus par l'établissement Université de Nantes vers le nouvel établissement, à compter de sa création.

Combien de temps durera l'expérimentation ?

L'ordonnance du 12 décembre 2018 prévoit que l'expérimentation ne peut excéder 10 ans et fait l'objet d'une évaluation par le HCERES. A Nantes, il est prévu que l'expérimentation prenne fin en 2027 au plus tard.

Que deviendra Nantes Université après l'expérimentation ?

Nantes Université perdra sa qualité d'établissement expérimental et deviendra un établissement public pérenne conformément au cadre législatif en vigueur.

LE CALENDRIER DE CREATION DE NANTES UNIVERSITÉ

Quand Nantes Université sera-t-elle créée?

Nantes Université sera créée en janvier 2020 après adoption des statuts par les instances.

Quelles seront les étapes de création de Nantes Université?

1. Vote des statuts par les instances à la rentrée universitaire 2019
2. Publication du décret de création de Nantes Université fin 2019
3. Création de Nantes Université en janvier 2020
4. Elections et mise en place des instances entre janvier et mars 2020
5. Election du président en mars 2020

LES QUATRE PÔLES DE NANTES UNIVERSITÉ

Qu'appelle-t-on « pôles » ?

Les pôles sont au nombre de quatre: Humanités, Santé, Sciences et Technologie, Sociétés. Ils regroupent des composantes et des structures de recherche.

Que deviennent les composantes ?

Les composantes conserveront leur statut actuel et joueront un rôle essentiel, tout comme aujourd'hui. Elles garderont leur identité, seront le lieu de l'excellence de la discipline, de la liberté académique et de l'innovation en matière de formation. Elles pourront notamment se consacrer pleinement à la réussite et à l'accompagnement des étudiants, à l'expérimentation au service de la transition pédagogique, à la gestion prévisionnelle des carrières au plus près des équipes.

Que deviennent les structures de recherche et les structures fédératives?

Les unités de recherche et les structures fédératives de recherche perdurent et conserveront leur identité. Leurs tutelles ne seront pas modifiées du fait de la création de Nantes Université.

Que devient l'ESPE ?

L'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) en raison de son statut particulier, reste une composante et n'intègre aucun des pôles.

Pourquoi créer des pôles ?

La création des pôles vise deux objectifs :

- simplifier l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, pour mieux accomplir nos différentes missions.
- développer l'interdisciplinarité et les projets transversaux entre les disciplines

Quels sont les principes qui guident la nouvelle organisation en pôles ?

Trois principes guident la nouvelle organisation :

- L'unité. Nantes Université est une et indivisible, aucun des quatre pôles ne peut s'en dissocier. Cette unité est fondamentale pour servir les ambitions collectives. Nantes Université doit être garante de la stratégie globale et du projet social commun.
- La solidarité. Ce principe se manifeste notamment au sein des pôles et entre les pôles, lesquels mènent leurs actions dans une logique de réciprocité, d'entraide et de coopération. Cette solidarité se décline sur le plan financier, mais aussi dans une logique de partage, de bonnes pratiques, de collaborations, de mutualisations de moyens humains ou matériels.
- La subsidiarité. La décision est au plus près de l'action et des acteurs, ce qui est gage d'efficacité et de simplification. Dans une logique de déconcentration, les compétences sont exercées à l'échelon le plus pertinent, au niveau de l'établissement, ou du pôle, ou de la composante.

Quelles seront les compétences des pôles ?

Les pôles disposeront d'une forte autonomie de pilotage et de gestion. Ils :

- participeront à la définition de la stratégie de l'établissement et la déclineront,

- renforceront les convergences entre la formation et la recherche,
- conduiront leurs actions dans une logique de transversalité et de complémentarité des disciplines,
- disposeront d'une délégation de pilotage et de gestion, et de moyens délégués. Ils géreront en responsabilité un budget et des crédits délégués, des emplois et des contrats de recherche.

Toutes les compétences des pôles sont détaillées dans les documents relatifs à la répartition des compétences [disponibles via ce lien](#).

Les pôles ne représentent-ils pas une couche administrative supplémentaire ?

L'objectif est inverse : faire en sorte que la bonne décision soit prise au bon niveau. Il ne s'agit donc pas d'ajouter des pôles pour créer une nouvelle « couche » mais bien de concevoir une juste répartition des compétences entre les différents niveaux de gestion et de pilotage de l'établissement.

Qui dirigera les pôles ?

Les pôles seront dirigés par des directeurs de pôle. Le directeur du pôle sera nommé par le président de Nantes Université sur proposition de l'instance du pôle et après avis du Directoire.

La direction du pôle Sciences et Technologie sera assurée par le directeur de Centrale Nantes pendant la période d'expérimentation, jusqu'en 2027 au plus tard.

Le directeur du pôle s'appuiera sur des directeurs adjoints qu'il choisira au sein du pôle.

Quelles seront les instances des pôles ?

Chaque pôle sera doté d'une instance délibérante, nommée conseil de pôle, présidée par le directeur du pôle et composée de représentants élus des enseignants chercheurs, des enseignants, des personnels administratifs, techniques et des bibliothèques, des étudiants du pôle et de personnalités extérieures. Chaque pôle aura la liberté de s'organiser au regard de ses spécificités et de se doter d'autres instances consultatives.

LA GOUVERNANCE DE NANTES UNIVERSITÉ

Quelles seront les instances de Nantes Université ?

La création de Nantes Université offre l'opportunité de repenser la gouvernance de l'établissement.

Nantes Université sera bien sûr dotée d'un conseil d'administration, d'un comité technique d'établissement, de commissions paritaires, d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

La principale évolution concerne les pôles, qui seront chacun dotés d'un conseil composé de représentants élus des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures. Instance délibérante, ce conseil de pôle occupera une place prépondérante dans le fonctionnement de Nantes Université. Des décisions prises aujourd'hui par les instances de l'université,

relèveront demain de ses seules compétences, aucune validation par une autre instance n'étant prévue.

S'agissant des instances de Nantes Université, seront créés un directoire, un conseil académique, un comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique ainsi qu'un conseil d'orientation stratégique :

- Le directoire, composé du président de l'université, du directeur général du CHU, du directeur de Centrale Nantes et du PDG de l'Inserm ou de son représentant ainsi que des directeurs des pôles, aura pour mission de préparer les décisions du Conseil d'Administration.
- Le conseil académique sera compétent pour traiter de questions concernant la formation, la recherche, la vie étudiante et les relations européennes et internationales. et les ressources humaines. Ce décloisonnement permettra aux membres du conseil académique d'avoir une vision globale des activités de l'établissement et des orientations à adopter. Dotée d'un pouvoir de décision, cette instance formulera également des avis et produira des rapports sur des sujets structurants, majeurs pour l'évolution de Nantes Université.
- Le comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique conduira toutes les actions nécessaires à la promotion de ces questions essentielles mais aura aussi pour mission d'instruire les dossiers en la matière et de formuler un avis ou une recommandation.
- Le conseil d'orientation stratégique, aura pour mission de formuler des avis et des recommandations sur la stratégie de l'établissement. Il ne s'agira donc pas d'une instance décisionnaire.

Pourquoi intégrer 50% de personnalité extérieures au CA ?

La gouvernance de Nantes Université concilie ouverture vers l'extérieur et démocratie universitaire. L'expérience et le regard de personnalités extérieures constitue une source d'enrichissement pour l'établissement, celles-ci composeront la moitié du conseil d'administration et la totalité du conseil d'orientation stratégique. En revanche, le conseil académique sera composé exclusivement de représentants des personnels et des étudiants. Les élus représentant l'établissement seront également majoritaires dans les conseils de pôles.

Quelle sera la place de Centrale Nantes dans Nantes Université ?

Durant la phase d'expérimentation, qui sera au plus de sept ans, Centrale Nantes intégrera le pôle Sciences & Technologies en conservant son statut d'Établissement Public à Caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP). Centrale Nantes restera employeur de ses personnels, délivrera ses diplômes en propre et recevra sa propre subvention pour charges de service public. En tant que membre fondateur, et au même titre que l'Inserm et le CHU, Centrale Nantes participera à l'élaboration de la stratégie de l'établissement qui sera adoptée par le conseil d'administration. Elle sera représentée dans le directoire et également au conseil d'administration, avec voix délibérative. Réciproquement, le président de Nantes Université siègera au conseil d'administration de Centrale Nantes avec voix délibérative.

Nantes Université et Centrale Nantes auront-elles le même budget ?

Non. Le nouvel établissement et Centrale Nantes auront deux budgets distincts. Les moyens alloués par Nantes Université au pôle Sciences & Technologie pour Polytech, les IUT et la faculté des sciences ne pourront être attribués à Centrale Nantes.

Quelle sera la place du CHU dans Nantes Université ?

Le CHU sera membre fondateur du nouvel établissement. Son représentant siégera au directoire et participera ainsi à l'élaboration de la stratégie qui sera adoptée par le conseil d'administration. Il siégera également au conseil d'administration avec voix délibérative. Le CHU sera représenté dans l'instance délibérante du pôle santé.

Quelle sera la place de l'Inserm dans Nantes Université ?

L'Inserm sera membre fondateur du nouvel établissement. Son représentant siégera au directoire et participera ainsi à l'élaboration de la stratégie qui sera adoptée par le conseil d'administration. Il siégera également au conseil d'administration avec voix délibérative. L'Inserm sera représenté dans l'instance délibérante du pôle santé.

Quelle sera la place du CNRS ?

Le CNRS est un partenaire essentiel du projet. Il sera représenté dans les instances du futur établissement et pleinement impliqué dans la définition de sa stratégie. Il siégera notamment au conseil d'administration avec voix délibérative.

LES PERSONNELS DE NANTES UNIVERSITÉ

Qui sera l'employeur des personnels ?

Nantes Université sera l'employeur des personnels de l'actuelle Université de Nantes. Centrale Nantes restera employeur de ses personnels.

Le statut des personnels de l'université va-t-il changer ?

Nantes Université n'entraîne aucun changement de statut pour les personnels, qu'ils soient personnels administratifs, techniques et de bibliothèque, ou enseignant et enseignant-chercheur.

Quelles sont les évolutions à prévoir dans l'organisation de l'administration ?

Pour répondre à la structuration en quatre pôles, Nantes Université s'appuiera sur une administration repensée, plus en proximité avec les personnels et les étudiants. Les décisions seront prises au niveau le plus pertinent, au plus proche du terrain, chaque fois que cela est justifié, sans doublon.

La coordination entre services universitaires, services des pôles, services des composantes et services communs sera renforcée.

Que deviennent les services centraux actuels ?

Les services centraux perdurent mais changent d'appellation et deviennent les services universitaires. Leur périmètre d'intervention pourra être revu au regard des compétences transférées aux pôles.

Les services communs vont-ils être réorganisés ?

Les services communs ne sont pas directement concernés par la nouvelle organisation. En revanche, une réflexion devra être conduite en interne au sein de chaque service commun autour du fonctionnement avec les pôles.

On parle de répartition des compétences : qu'est-ce que cela signifie ?

La répartition des compétences désigne les champs de responsabilités propres ou partagées de chaque entité de l'université, sur cinq volets :

- Contractualisation, pilotage et ressources humaines
- Formation
- Recherche et innovation
- International
- Qualité de vie universitaire

Pour chaque volet, un arbitrage des fondateurs a été effectué sur la base des propositions du groupe de travail gouvernance, déterminant le niveau d'exercice de la compétence : établissement, pôle, composante, structure de recherche.

Ce travail, formalisé sous la forme de tableaux de « [Répartition des compétences](#) » disponibles sur le site NUN, dessine les contours de la future organisation à terme.

Cette nouvelle répartition des compétences donne corps aux pôles tout en confortant les compétences et les expertises des services universitaires, des composantes et des structures de recherche. Nantes Université pourra ainsi accomplir ses différentes missions en s'appuyant sur une administration repensée, plus proche du terrain et forte d'une coordination renforcée.

Tous les personnels administratifs seront-ils concernés par des changements ?

L'état des lieux de l'administration réalisé en 2018 et la nouvelle répartition des compétences ont permis d'identifier trois domaines prioritaires : la gestion des ressources humaines, l'appui à la recherche et aux projets académiques, les finances et l'aide au pilotage. La démarche débute par la gestion des ressources humaines, avec un accompagnement spécifique mis en place. D'autres domaines seront logiquement concernés, pour lesquels les personnels bénéficieront également d'un appui.

Quand les nouvelles organisations seront-elles mises en place ?

La nouvelle répartition des compétences définie en 2018 sera à terme, commune à tous les pôles. Sa déclinaison opérationnelle sera adaptée à la situation et au contexte de chaque pôle, sur le plan de la méthode et du calendrier.

Un calendrier spécifique sera élaboré pour chaque filière de chaque pôle. Les premières organisations à l'échelle des pôles seront opérationnelles à la rentrée 2020.

Quels sont les principes de la démarche ?

- Un dialogue renforcé sur le projet
- Une démarche ancrée dans les réalités du travail
- L'implication des personnels concernés
- La construction d'une organisation cible réaliste
- Des trajectoires propres à chaque pôle
- L'accompagnement des équipes dans le changement
- Un plan d'action RH au croisement des intérêts collectifs et individuels

Quelle est la méthode adoptée pour conduire ces changements d'organisation ?

Une première phase consistera à observer et analyser les situations de travail réel de façon très opérationnelle. Des entretiens individuels et des ateliers collectifs seront organisés. Ils seront représentatifs de la filière concernée, du gestionnaire à l'encadrant, pour permettre aux personnels de s'exprimer sur leur travail et de partager leur expérience. Ce travail de terrain permettra de construire une organisation cible réaliste et tenant compte de l'existant. La question immobilière, des outils ou encore de l'interdépendance entre les services sera également traitée.

Quel accompagnement est prévu pour les personnels concernés ?

Une équipe interne dédiée à la démarche est constituée au sein de la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue social (DRHDS). Un membre de cette équipe est particulièrement chargé de l'accompagnement individuel et de l'écoute des personnels. Cette équipe sera appuyée par un prestataire externe. Le plan de formation sera également renforcé pour soutenir les parcours professionnels.

Comment mon avis pourra être pris en compte pendant cette phase de transformation ?

L'implication des personnels est une condition de la réussite de la transformation de l'administration. Plusieurs modalités viennent s'articuler, pour donner à ceux qui le souhaitent la possibilité de contribuer au changement qui les concerne : réunions de service, ateliers thématiques, entretiens individuels ou tout simplement expression libre d'une remarque ou d'une suggestion auprès de son responsable, de l'équipe dédiée, via le site NUN ou lors des temps d'échanges qui seront organisés sur les différents sites.

La transformation de l'administration entrainera-t-elle des réductions de personnels ou budgétaires ?

La transformation de l'administration se fera sans réduction de personnel ni de budget.

Comment les représentants du personnel sont-ils associés au projet ?

Les représentants des personnels sont associés à chaque étape du projet. Ils sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place tout au long de la démarche. S'agissant du volet déclinaison organisationnelle, ils sont invités à participer au comité de pilotage. Des points réguliers sont proposés à l'ordre du jour du Comité technique et du Comité hygiène sécurité et conditions de travail.

Une expertise a été menée sur sollicitation du CHSCT pour évaluer l'impact du projet sur les conditions de travail des personnels. Comment l'établissement tiendra compte de cette expertise dans la mise en œuvre du projet ?

Les résultats et les préconisations de cette expertise alimenteront les réflexions et ont été pris en compte dans la méthodologie déployée. Ses conclusions montrent ainsi que l'accompagnement des personnels doit se fonder sur les réalités du travail au quotidien, que les cadres intermédiaires de proximité ont un rôle essentiel à jouer, ou encore qu'une attention particulière doit être portée à la charge de travail.

Quelles seront les opportunités pour les personnels ?

La nouvelle organisation pourra être l'opportunité d'une évolution professionnelle, soit en développant de nouvelles compétences dans son domaine, soit en s'orientant vers un nouveau métier. Dans les deux cas, un accompagnement sera mis en place, s'appuyant sur un plan de formation renforcé. Tous les dispositifs de soutien RH seront ouverts aux personnels titulaires et contractuels, dans une logique de stabilisation des emplois.

LES ETUDIANTS DE NANTES UNIVERSITÉ

Dans quel établissement les étudiants seront-ils inscrits ?

Les étudiants de l'Université de Nantes seront étudiants de Nantes Université. Les étudiants de Centrale Nantes resteront étudiants de Centrale Nantes. Pour autant les passerelles seront renforcées entre les deux établissements dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante.

Les frais d'inscription seront-ils augmentés ?

Non. La création de Nantes Université n'entraînera pas d'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants. Les frais d'inscription de l'université sont fixés tous les ans par un arrêté ministériel pour toutes les universités dont Nantes Université. Centrale Nantes conservera ses propres frais d'inscription qu'elle appliquera à ses étudiants.

Quel établissement délivrera les diplômes ?

Les étudiants inscrits à l'Université de Nantes pour l'année universitaire 2019-2020 seront les premiers diplômés de Nantes Université. Les diplômes actuellement délivrés par l'Université de Nantes seront délivrés par Nantes Université à compter de 2020.

Nantes Université favorisera-t-elle les passerelles ?

Oui. L'un des objectifs du projet est de permettre l'ouverture, le décloisonnement et le croisement des disciplines. Les passerelles seront favorisées entre les composantes, entre les pôles, entre les établissements fondateurs dès lors qu'elles contribueront à enrichir le parcours des étudiants et la vie de campus.